

de poids nous présentent sous une forme commode, l'ensemble du droit lorrain : le *Dictionnaire historique* (1) et la *Jurisprudence* (2) de Rogéville, ainsi que l'*Analyse des coutumes sous le ressort du Parlement de Lorraine* de Riston (3). Si l'on ajoute à cette liste les traités particuliers écrits par exemple sur la noblesse (4), les donations (5), les matières bénéficiales (6), si l'on consulte les multiples recueils d'ordonnances et d'arrêts (7), si l'on jette un coup d'œil sur la masse impressionnante des décisions judiciaires des divers tribunaux conservées aux archives départementales lorraines (8), on en déduit aisément que, malgré les travaux précédemment signalés, (9) le droit du duché de Lorraine reste encore en grande partie inexploré... et bien mal connu (10). Même abondance de documents en friche dans le reste de la Lorraine. La moisson se présente pleine de promesses : souhaitons que les ouvriers soient nombreux, enthousiastes et qualifiés!

Jean IMBERT.

(1) Guillaume de Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine et du Barrois*, 2 vol., Nancy, 1777.

(2) *Jurisprudence des tribunaux de Lorraine*, Nancy, 1795.

(3) Nancy, 1782. On consultera avec intérêt Leseure, *Dissertation historique sur les progrès de la législation en Lorraine*, Nancy, 1790.

(4) Florentin Le Thierrat, *Traité de la Noblesse*, Paris, 1606.

(5) F. X. Brévé, *Des donations dans le duché de Lorraine*, Nancy, 1725.

(6) Thibault, *Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, Nancy, 1763; Bourcier de Montureux, *Observations et réflexions sur le droit ecclésiastique de la Lorraine*, Bibl. Mun. Nancy, ms 179. L'influence du concordat dit germanique dans le pays lorrain et particulièrement dans la région de Metz reste à préciser.

(7) François de Neufchâteau, *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine...*, Nancy, 1784; *Recueil des édits, ordonnances, etc...*, 15 tomes en 16 volumes, Nancy, 1733-1786; mss 176 (517), Bibl. Mun. Nancy, *Recueil d'édits, ordonnances, déclarations concernant les notaires et tabellions* (7 juin 1232-22 août 1742); 1176 (829), Bibl. Mun. Nancy, *Recueil d'ordonnances des ducs de Lorraine*, (1340 à 1607); 1177 (855), Bibl. Mun. Nancy, *Anciennes ordonnances de Lorraine* (1572-1615); 180-181 (432), Bibl. Mun. Nancy, *Arrêts choisis de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois*; 1194 (897), Bibl. Mun. Nancy, *Recueil d'arrêts de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois*, par M. de Serre, conseiller à la Cour, (1703-1769); 93 (153), Bibl. Mun. Nancy, fol. 188 et suiv., *Recueil d'anciens arrêts notables du Parlement de Lorraine*, 1702-1703; 182 (707), Bibl. Mun. Nancy, *Recueil des jugements rendus par la Cour souveraine de Lorraine en matière civile, du 3 décembre 1705 au 17 décembre 1719*; Bibl. Univ. Nancy, 38, 506, Bourcier, *Arrêts choisis...*; Bibl. Univ. Nancy, 10.663, *Recueil d'arrêts...*; Bibl. Univ. Nancy, 10.751, *Recueil d'arrêts...*

(8) Aux archives de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses liasses (du XVIII^e siècle presque uniquement) concernant des procès soutenus devant les baillages de Nancy, Toul, Vézelize, Vic; les arrêts de la Cour souveraine de Nancy paraissent n'avoir jamais été utilisés. Quelques chroniques des *Annales de l'Est* seront consacrées aux richesses des archives lorraines et mentionneront les divers fonds judiciaires.

(9) Notons la mention et l'analyse de quelques arrêts du Conseil souverain de Nancy dans A. Gain, *Le conseil souverain de Nancy*, 1937, p. 343 et suiv.

(10) La procédure lorraine mériterait une attention toute spéciale; signalons, en un domaine particulièrement difficile, l'excellente étude de Dumont, *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Barrois* et *des trois évêchés*, Nancy, 1848 (complétée par Godins de Souhesmes, *Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission*, Nancy, 1903). La thèse de Maurice Louyot, *Recherches historiques sur le notariat en Lorraine et Barrois*, Nancy, 1906, est une intéressante description des exigences et des disciplines notariales dans le duché.

CHRONIQUE

Les Centres de Travail

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN

LABORATOIRE DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES DE NANCY

Depuis le 15 février 1950 fonctionne à Nancy un laboratoire de recherches archéologiques, la seule réalisation dans ce domaine qui existe pour le moment en France.

Deux archéologues nancéiens, ingénieurs de métier, se sont engagés depuis bientôt quinze ans dans la voie de recherches qui visent à employer dans l'archéologie les ressources de la technique moderne. Les résultats que MM. Édouard Salin et Albert France-Lanord ont déjà obtenus sont connus du monde savant. On ne saurait trop souligner l'importance de ces résultats et des vues qu'ils ouvrent sur l'histoire de la civilisation à la fin de l'antiquité et pendant l'époque mérovingienne. Dans le domaine archéologique, comme dans bien d'autres, la parole est aux techniciens.

L'envergure que prenaient ces recherches, l'intérêt qu'elles suscitaient, tant en France qu'à l'étranger, rendaient souhaitable la création d'un institut scientifique où ces méthodes nouvelles seraient systématiquement appliquées. C'est chose faite depuis le 15 février dernier. A l'initiative de M. Édouard Salin, président de la Société d'Archéologie Lorraine, le Centre National de la Recherche Scientifique a accordé son appui pour la fondation d'un laboratoire au Musée Historique Lorrain. Des sociétés industrielles de la région se sont intéressées à cette création. M. Lionel-Pélerin, sénateur-maire de Nancy, et le Conseil municipal de cette ville ont bien voulu assurer la mise en état du bâtiment qui dans la cour du Musée abritera le laboratoire. En attendant l'achèvement de ces travaux, la Faculté des Sciences a bien voulu accueillir le laboratoire et lui assurer le plus large concours. Déjà M. P. Donzelot, alors recteur de l'Académie de Nancy, avait marqué son intérêt pour ces questions; son successeur, M. J. Capelle, a grandement facilité la réalisation du projet.

Cette coopération de la ville, de l'Université et des industries avec la Société d'Archéologie Lorraine dote Nancy d'un institut scientifique dont l'activité déborde déjà le cadre régional.